

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 17 MARS 2016 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17/03/2016

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la Salle des Fêtes de la commune de Noaillac, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation: 10 mars 2016

Date d'affichage de la convocation : 10 mars 2016

Nombre de membres en exercice: 53

38 titulaires présents: M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

5 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (Maire de Gironde-sur-Dropt), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (Élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Laure JORDAN (Élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (Élu de La Réole), Mme Marie CHINZI (Élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LA-VERGNE (Maire de Monségur), Mme Patricia BROUSSE (Élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupèry), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizes),

1 suppléant votant : M. Jean-Michel MASCOTTO (pour M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, excusé).

6 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Philippe DEBIEF, M. Claude COURREGES, M. François MERVEILLEAU, Mme Michèle BRUJERE, M. Michel DESPUJOL, M. Joël DOUX.

3 titulaires absents non excusés et non suppléés: Mme Christine CABOS, Mme Solange MENIVAL, M. Thierry KADOUCH.

5 suppléants non votants : Mme Grace GUEYLARD, Mme Sylvie VERDOUX, M. Philippe VIDAL, Mme Christine LEBON, M. Pierre LANOIRE.

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Gilbert ALAMINOS, Maire de La Commune d'accueil.

Votants: 44

Les élus ayant été dûment convoqués par le Président en exercice, Francis ZAGHET, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi 17 mars 2016 en la salle des fêtes de la Mairie de NOAILLAC.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président, Francis ZAGHET, qui remercie le Maire de la commune d'accueil, qui se déclare très heureux d'accueillir ce conseil communautaire dans la salle des fêtes.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité. M. Gilbert ALAMINOS, Maire de la commune d'accueil.

Adoption du PV de la séance précédente du 18 février 2016 à l'unanimité des votants sans remarque ni demande de modification de la part des élus.

Le Président annonce que dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire, il a adressé à chaque élu (titulaire et suppléant) dans le dossier papier du conseil communautaire un état récapitulatif des principales décisions prises par délégation. Le Président donne quelques précisions sur ces délégations exercées et précise qu'il est disponible pour répondre à toute question sur ces décisions et que d'éventuels compléments d'information sont disponibles, sur demande, auprès du DGS si cela est nécessaire.

Le Président précise qu'on lui a fait état de pouvoirs dont la liste est précisée ci-dessus (report des mentions légales des délibérations du conseil). Les présents ont signé la feuille de présence.

Le Président constate que le quorum est atteint afin de valablement délibérer.

Les points sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription à l'ordre du jour.

URBANISME

Poursuite de la procédure de révision de la carte communale de Loupiac-de-La-Réole : la commune de Loupiac a souhaité relancer sa démarche de révision de la carte communale, engagée en 2010 et mise en attente, notamment par rapport aux travaux du SCOT. Suite au transfert de compétence "Plan Local d'Urbanisme, Documents en tenant lieu et Carte Communale" et à la délibération de la commune en date 29 février, le Conseil Communautaire doit accepter de poursuivre la démarche de révision.

Adoption à l'unanimité moins l'abstention de M. Michel LATRILLE qui ne prend pas part

au vote en tant que Maire de la commune concernée.

Réponse à l'appel à projet Agenda21 dans le cadre de la démarche PLU-i : L'Etat a lancé un nouvel appel à projet "Accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes". Il semble possible de déposer auprès de l'Etat un dossier axé sur le PLU-i. Les objectifs du PLU-i et le souhait de renforcer le rôle de concertation avec les habitants et les forces vives du territoire sont des éléments répondant aux principes du développement durable. Afin de pouvoir répondre à cet appel à projet, il est nécessaire de délibérer pour engager officiellement une démarche Agenda 21. Cette démarche pourrait s'articuler autour de l'exemplarité de la collectivité (actions internes, pas de dépenses supplémentaires), l'agriculture et alimentation (action « 2 repas locaux par mois » déià engagée) et l'urbanisme (PLU-i avec intégration des objectifs de Développement Durable comme la démarche TEPOS, des questions de déplacement, d'habitat, d'espaces naturels). Les actions éligibles sont : ingénierie spécifique Agenda 21 ; initiatives concourant à la construction, faisabilité et cohérence du programme dans différents domaine et notamment Urbanisme durable et méthodes innovantes et participatives dans la co-construction avec les acteurs du territoire. La subvention forfaitaire accordée est de 8 000€ par action éligible (dans la limite de 70% d'aides publiques) et avec un plafond total de 25 000€ par collectivité + un bonus "Prime à l'intercommunalité" de 2000€ pour une démarche intercommunale déjà engagée.

<u>Interventions de la salle :</u> JM Fraiche s'interroge sur le PLH, une des actions de l'agenda 21 et rappelle qu'il a été acté que le PLH devait être porté par le SIPHEM. Il s'étonne donc que ce point soit souligné dans la note de synthèse, comme élément servant de base à la demande de subvention. Pascal LAVERGNE répond que ce point ne figure finalement pas dans la délibération proposée ce soir.

Adoption à l'unanimité.

FINANCES

Les données détaillées pour l'ensemble des questions financières traitées lors de ce conseil communautaire figurent dans les délibérations afférentes et sont disponibles sur demande auprès du DGS de la CdC.

N.B.: Messieurs Francis ZAGHET (actuel Président et également titulaire d'un pouvoir de Mme Patricia BROUSSE) et Bernard CASTAGNET (Président sortant en 2015) sortent de la salle pour tous les votes des 7 comptes administratifs de la CdC (après en avoir assuré la présentation aux élus selon les éléments adressés à chaque élu, à chaque commune membre, diffusés en conseil communautaire et disponibles sur demande auprès du DGS de la CdC).

• Compte administratif 2015 - Budget principal:

Francis ZAGHET rappelle que seuls les titulaires, ou suppléants en l'absence d'un titulaire, peuvent voter les comptes et signer.

Résultat de fonctionnement (en euros au 31/12/N)	BUDGET PRINCIPAL 2013	BUDGET PRINCIPAL 2014	BUDGET PRINCIPAL 2015
Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros	193 501,79 €		
Excédent de fonct. Cdc du Réolais	1 038 435,81 €		
Résultat de fonct. de l'exercice CDC du RSG		899 648,77 €	349 555,63 €
Excédent antérieur reporté N-1 (002)		964 340,51 €	1 453 665,45 €
Résultats section de fonct. avant affectation	1 231 937,60 €	1 863 989,28 €	1 803 221,08 €
(*) - Affectation du résultat de fonctionnement en investissement	-267 597,09 €	-410 323,83 €	-432 681,56 €
A- Résultats reportés en fonctionnement (R002)	964 340,51 €	1 453 665,45 €	1 370 539,52 €
Résultat d'investissement (en euros au 31/12/N)	BUDGET PRINCIPAL 2013	BUDGET PRINCIPAL 2014	BUDGET PRINCIPAL 2015
Excédent de fonct. Cdc du Pays d'Auros	433 833,86 €	MATERIAL STREET	Bridge to the first
Excédent de fonct. Cdc du Réolais	118 873,91 €		
Solde (besoin de financement)		542 324,62 €	-592 152,26 €
Solde d'exécution reporté N-1 (001)	PERSONAL PROPERTY.	552 707,77 €	1 095 032,39 €
B- Résultats reportés en section d'investissement (R001)	552 707,77 €	1 095 032,39 €	502 880,13 €
A PER A STATE OF THE PROPERTY			
C- (*) Résultat de fonctionnement affecté en investissement(1068)	267 597,09 €	410 323,83 €	432 681,56 €
Résultat global de clôture (=A+B+C)	1784 645,37 €	2 959 021,67 €	2 306 101,21 €

Interventions de la salle :

Question renégociation des emprunts : Francis ZAGHET explique que la renégociation est en cours avec la banque postale.

JM Fraiche ne comprend pas que l'emprunt souscrit fin 2015 n'apparaisse pas dans le montant encaissé en 2015. Francis ZAGHET répond que les 800K€ sont en RAR 2015.

En l'absence du Président, Monsieur Jean Claude TRENTIN, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée.

Adoption à l'unanimité des votants moins le vote contre de Mme Aline MARTIN, élue de La Réole.

CA 2015 - Budget annexe Maison de santé rurale :

Madame Clara DELAS sort de la salle pour le vote de ce compte administratif.

Adoption à l'unanimité des votants moins le vote contre de M Bastien MERCIER (Maire de Camiran) et l'abstention de Mme Aline MARTIN, élue de La Réole.

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE MSR
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	207 311,21 €
Recettes de fonctionnement	208 587,88 €
Résultat de l'exercice	1 276,67 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	-932,61 €
Résultats section de fonctionnement	344,06 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	353 772,23 €
Recettes d'investissement	307 381,59 €
Solde (besoin de financement)	-46 390,64 €
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	66 909,00 €

Résultats section d'investissement	20 518,36 €
Résultat global de clôture sans RAR	20 862,42 €
RAR Dépenses	20 496,20 €
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	-20 496,20 €
Résultat global de clôture avec RAR	366,22 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	20 518,36 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	20 496,20 €
RAR Recettes	0,00 €
002 report fonctionnement ou déficit	344,06 €

• CA 2015 - Budget annexe Ecopole :

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE Lotissement Ecopôle La Réole
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	688 402,62 €
Recettes de fonctionnement	586 222,40 €
Résultat de l'exercice	-102 180,22 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	517,07 €
Résultats section de fonctionnement	-101 663,15 €
	是一次的 是 的是
Investissement	
Dépenses d'investissement	589 361,34 €
Recettes d'investissement	678 032,40 €
Solde (besoin de financement)	88 671,06 €
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	21 949,56 €
Résultats section d'investissement	110 620,62 €
District Indiana BAD	0.055.45.0
Résultat global de clôture sans RAR	8 957,47 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	0,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	8 957,47 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	110 620,62 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €

• CA 2015 - Budget annexe Batiment Frimont :

Adoption à l'unanimité des votants.

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE Bâtiment Artisanal Frimont
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	13 611,98 €
Recettes de fonctionnement	12 164,33 €
Résultat de l'exercice	-1 447,65 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	1 447,65 €
Résultats section de fonctionnement	0,00 €
	TO THE PARTY OF TH
Investissement	
Dépenses d'investissement	20 855,05 €
Recettes d'investissement	30 894,09 €
Solde (besoin de financement)	10 039,04 €
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	56 766,09 €
Résultats section d'investissement	66 805,13 €
Résultat global de clôture sans RAR	66 805,13 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	0,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	66 805,13 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	66 805,13 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	0,00 €

• CA 2015 - Budget annexe Ecoles de musique :

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE Ecoles de musique rurales
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	248 911,06 €
Recettes de fonctionnement	232 301,06 €

Résultat de l'exercice	-16 610,00 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	16 610,00 €
Résultats section de fonctionnement	0,00 €
的复数形式的现在分词形式的影响。	NE GUERNING
Investissement	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde (besoin de financement)	
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	
Résultats section d'investissement	
Résultat global de clôture sans RAR	0,00 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	0,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	0,00 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	0,00 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	0,00 €

• CA 2015 - Budget annexe Bois Majou:

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE ZA Bois Majou
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	512 567,20 €
Recettes de fonctionnement	512 426,51 €
Résultat de l'exercice	-140,69 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	4 073,00 €
Résultats section de fonctionnement	3 932,31 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	438 522,77 €
Recettes d'investissement	474 298,57 €
Solde (besoin de financement)	35 775,80 €
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	12 174,91 €
Résultats section d'investissement	47 950,71 €
	美国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国共和国
Résultat global de clôture sans RAR	51 883,02 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €

Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	0,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	51 883,02 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	47 950,71 €
1068 - Excédent capitalisé	1,300,720
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	3 932,31 €

• CA 2015 - Budget annexe OM:

REALISATION DES BUDGETS 2015	BUDGET AN- NEXE Ordures ména- gères
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	2 011 793,79 €
Recettes de fonctionnement	2 011 793,79 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Excédent antérieur reporté 2014 (002)	-220,29 €
Résultats section de fonctionnement	-220,29 €
的数据的数据的数据的 医皮肤 电影	
Investissement	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde (besoin de financement)	
Solde d'exécution reporté 2014 (001)	
Résultats section d'investissement	
Résultat global de clôture sans RAR	-220,29 €
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2015 sur 2016	0,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	-220,29 €

001 - (R) Excédent/déficit (D)	0,00 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	-220,29 €

N.B.: Messieurs Francis ZAGHET, Bernard CASTAGNET ainsi que Mme Clara DELAS participent au vote des comptes de gestion (CG) 2015 des 7 budgets de la CdC.

CG 2015 Budget Principal:

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

• CG 2015 Budget annexe MSR:

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

• CG 2015 Budget annexe Ecopole:

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

CG 2015 Budget annexe Bâtiment Frimont :

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

• CG 2015 Budget annexe Ecoles de musique :

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

• CG 2015 Budget annexe Bois Majou:

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

CG 2015 Budget annexe OM:

Le compte de gestion est strictement conforme au compte administratif adopté précédemment (budget correspondant).

Adoption à l'unanimité des votants.

* * *

N.B.: Messieurs Francis ZAGHET, Bernard CASTAGNET ainsi que Mme Clara DELAS participent au vote des affectations de résultats des budgets de la CdC. A noter que M. Castagnet ne participe pas au vote de l'affectation du résultat du budget annexe MSR.

Affectation des résultats du Budget principal :

AFFECTATION PROPOSEE	2014	2015
R-001 -Excédent d'investissement reporté en N+1	1 095 032,39 €	502 880,13 €
R-1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		
(Prélèvement sur la section de fonctionnement)	410 323,83 €	432 681,56 €
Restes à réaliser (RAR) de dépenses d'investissement	4 644 193,70 €	3 990 895,04 €
Restes à réaliser (RAR) de recettes d'investissement	3 138 837,48 €	3 055 333,35 €
R-002 -Excédent de fonctionnement reporté en N+1	1 453 665,45 €	1 370 539,52 €

Adoption à l'unanimité.

• Affectation des résultats Budget annexe MSR :

Monsieur Castagnet sort de la salle.

Adoption à l'unanimité moins l'abstention de M. Castagnet qui ne participe pas au vote.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	20 518,36 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	20 496,20 €
RAR Recettes	0,00 €
002 report fonctionnement ou déficit	344,06 €

• Affectation des résultats Budget annexe Ecopole :

Adoption à l'unanimité.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	110 620,62 €
1068 - Excédent capitalisé	A CARLES
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
002 report fonctionnement ou déficit	-101 663,15 €

• Affectation des résultats Budget annexe Bâtiment Frimont :

Adoption à l'unanimité.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	66 805,13 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	0,00 €

• Affectation des résultats Budget annexe Ecoles de musique :

Adoption à l'unanimité.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	0,00 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	0,00 €

• Affectation des résultats Budget annexe Bois Majou :

Adoption à l'unanimité.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	47 950,71 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	3 932,31 €

Affectation des résultats Budget annexe OM :

Adoption à l'unanimité.

001 - (R) Excédent/déficit (D)	0,00 €
1068 - Excédent capitalisé	
RAR Dépenses	
RAR Recettes	
002 report fonctionnement ou déficit	-220,29 €

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016

N.B.: l'ensemble du rapport ayant servi de support au DOB 2016 figure en annexe de la délibération adoptée lors de ce conseil communautaire et est disponible sur demande auprès du DGS de la CdC.

Compte-rendu sommaire des débats :

Francis ZAGHET rappelle l'obligation du DOB devant se faire dans les deux mois précédant le vote du Budget. Il annonce que la construction de la prospective financière s'est faite sur une évolution physique des bases de 0,8% pour les TH TF et 0,5 % pour la CFE, en dehors de la revalorisation forfaitaire.

En réalité, Francis ZAGHET informe les conseillers de la notification d'une baisse de la CFE de 2%, le lendemain du bureau communautaire du 10 mars dernier.

L'administration précise que sans vote de répartition dérogatoire, la CdC perdrait environ 9 000 euros de FPIC en 2016 comparé à 2015 (selon la répartition de droit commun).

L'objectif d'évolution de 3,5% de la masse salariale globale (chapitre 012) est d'ores et déjà remis en cause par l'annonce gouvernementale d'augmenter le point d'indice de 0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017.

Pascal LAVERGNE rappelle les efforts de gestion faits par les services. Il propose que les « satellites » fassent des efforts du même niveau que ceux demandés aux services. C'est un signe négatif envoyé au monde associatif, ce qui ne lui plait pas beaucoup. Il serait souhaitable que les délégués siégeant dans les syndicats demandent des efforts de gestion.

Francis ZAGHET rappelle qu'il s'oppose à la création de nouveaux services, compte tenu de la situation financière de la CdC et qu'il a proposé de revoir l'intervention de la CdC via des fonds de concours aux communes, pour permettre à la CdC d'exercer en priorité ses compétences. Pour les équipements prioritaires du type gymnase de la Réole, Il est proposé d'aider la commune pour la rénovation en 2016. Il demande un abaissement du plafond.

Il rappelle qu'il a interpellé à plusieurs reprises les délégués face aux augmentations des cotisations qui se profilaient.

La subvention au Pays comporte une part ferme et une part conditionnelle. Avec le jeu des subventions, la cotisation devrait être moins élevée, mais les deux parts doivent être votées au Budget.

JM Fraiche explique que le DOB 2016 a eu lieu au SIPHEM avant ce conseil et que le syndicat fait des

efforts de gestion tout autant que la CdC. Les syndicats n'ont pas d'autres leviers que d'augmenter les cotisations des communes et communautés. Une hausse de 0,25 euros par habitant a été décidée, faisant passer la cotisation de 3,25 euros par habitant à 3,50.

Francis ZAGHET remarque que les syndicats mettent en place de nouveaux services. Et ces nouveaux services sont intéressants mais ils sont coûteux et il n'y a pas d'autres choix que de faire porter le financement à la CDC.

Monsieur Malandit regrette le démarrage tardif du débat d'orientations. Il propose d'autres hypothèses de fiscalité et d'économies. Il souligne que d'autres éléments nouveaux sont apparus depuis le bureau des Maires : une baisse des recettes de CFE et une hausse relative à l'école de musique.

Madame Martin regrette que la CDC ne puisse pas financer les grands projets notamment les médiathèques. La CdC se retrouve obligée d'augmenter les impôts. Les habitants n'ont pas été sollicités pour savoir s'ils souhaitaient cet équipement. Elle avait dit dès le départ que la CdC n'avait pas les moyens de porter ces projets.

Francis ZAGHET explique qu'une médiathèque sera au service de la population.

Madame Martin se demande ce qu'il advient de la piste cyclable.

Francis ZAGHET précise que le projet doit être conforté cette année.

Bernard Castagnet explique que l'année 2016 sera l'année de l'aboutissement des études. Il reste à lancer la phase de transaction immobilière. La CdC attendra le retour du CD33 sur ce projet de piste. Le projet est prévu au PPI en 2018 mais il n'existe pas d'autorisation de programme au CD33.

Monsieur MALANDIT-SALLAUD présente ses réflexions et propose :

- la création de nouveaux locaux administratifs pour la CdC absolument nécessaires pour permettre un travail optimum des personnels dans un cadre fonctionnel;
- la création du Pays d'Art et d'Histoire qui pourrait être un axe fondateur ;
- le recours au cabinet STATEGIES LOCALES dans l'hypothèse d'un agrandissement de notre CDC au 1^{er} janvier 2017 auxquels il faut ajouter la rénovation ou la construction de nouvelles salles de cinéma et le coût des compétences obligatoires supplémentaires que la CDC devra prendre d'ici 2018.

La justification de ces investissements mérite des débats profonds.

Dans un contexte de forte réduction des dotations de l'Etat, il rappelle l'effort de la CDC pour le redressement des comptes publics , à savoir 1 641 000 € sur la période 2014-2018, tout en prenant en compte la décision du bureau des maires d'augmenter les taux de fiscalité locale qui augmenteront les recettes fiscales 426 781 € en 2016 et les années suivantes. Il se dit plus favorable à une augmentation plus importante de la TF par rapport à la TH (une augmentation de 15% de la TH (au lieu de 20) et de 150% de la TF (au lieu de 100) entraînerait une recette de 440 024€) et rappelle que la TF supportée par les entreprises constitue une charge et qu'en 2016 la CFE, la CVAE et la TASCOM rapporteront moins à la CDC.

Malgré l'augmentation de 20 000€ de dépenses de fonctionnement concernant l'école de musique (annexe 3), il propose d'augmenter malgré tout certaines dépenses, car elles répondent à nos engagements dans la définition de l'intérêt communautaire, notamment en matière de politique d'action sociale et d'actions liées à l'insertion :

- soutien et accompagnement des associations ;
- Etude, organisation et gestion d'un service de transport à la demande (coût estimé à 8 000 euros en 2016) avec mise en place éventuelle d'une participation des communes à hauteur de 0,40€ par habitant pour 2016 ;
 - rétablissement des subventions à l'APEFEM, SOLID'AVENIR et PASSERELLE

et d'en réduire certaines :

- report des travaux de grosses réparations voirie 2016 à 2017 sauf travaux d'urgence 100 000 €;
- révision de notre participation de 142 000 € à l'OTEM;
- lier notre participation à l'OPAH RU la REOLE 2020 (268 642 €) à la construction à minima d'un logement d'urgence.

Et enfin de créer de nouvelles recettes par notamment la mise en place d'une tarification des actes ADS, la révision des attributions de compensation, des états généraux de l'entreprise et de l'emploi, une meilleure connaissance des dossiers des syndicats ou services, par un mandat donné aux délégués.

Madame Martin regrette que certaines associations touchent malgré la baisse de 10% plus qu'en 2014. Elle dénonce la baisse à l'APEFEM. D'autres associations ont connu des augmentations de 2014 et 2015 et pourraient revenir à 2014.

Francis ZAGHET explique que le milieu associatif créé du lien social et qu'il est important de les aider mais il est souhaitable d'envoyer un message pour faire comprendre que la CdC ne pourra pas absorber plus de demandes.

Monsieur Dubouilh trouve certaines propositions intéressantes, pas sur la voirie. Il partage certaines autres propositions et serait favorable à la diminution des subventions à l'OTEM, les résultats sont aléatoires. Il est favorable à l'augmentation des impôts.

Monsieur Pagot ne souhaite pas baisser le niveau car il y a un financement via les attributions de compensation.

Monsieur Latrille souhaite le maintien du niveau de dépense de voirie.

Monsieur Castagnet rappelle que l'OTEM est un outil obligatoire. Tous les ans, l'OTEM produit un rapport. Il y a possible de faire évoluer les actions. Celles-ci sont financées largement par le Département et la Région. IL est possible d'infléchir les actions mais en partenariat. Il est labellisé pour vendre des produits touristiques. Il n'est pas évident que les collectivités puissent vendre des produits touristiques. L'organisation des territoires va bousculer l'organisation actuelle.

Monsieur Malandit explique qu'en face d'une cotisation de 140 000 euros, il n'y a pas 10 000 euros de taxe de séjour. Il s'interroge sur la possibilité de mettre moins de dépenses relatives à la voirie en 2016.

Monsieur Monto ne souhaite pas baisser le niveau de voirie car il y a des AC calculés sur le pays d'Auros depuis 2009 et vu le travail d'harmonisation de la compétence. Il est important de maintenir en état les voiries

Monsieur ZAGHET écarte l'hypothèse de la construction d'une deuxième salle de cinéma mais rappelle qu'il évoque le sujet des nouveaux locaux pour la CDC dans sa tournée des communes.

JM Fraiche demande quels sont les moyens pour rentrer la taxe de séjour.

Monsieur ZAGHET explique qu'il souhaite le passage à la taxe de séjour forfaitaire.

Débat sur la fiscalité :

Bastien MERCIER souhaite qu'il y ait une année sur deux entre la CdC et la commune.

Francis ZAGHET sera contraint d'augmenter ses impôts dans sa commune.

Didier Lecourt indique que l'augmentation d'impôt proposée (en termes de TH – hypothèse 3) de 38 euros correspond à l'achat de 2 livres pour un foyer.

Les hypothèses de hausse de la fiscalité sont soumises au vote formel du conseil communautaire (même si le vote formel doit avoir lieu le 14 avril prochain lors du vote du projet de budget primitif de la CdC).

- Délégués favorables à l'hypothèse 3: 20 ;
- Délégués favorables à l'hypothèse 2 : 11 ;
- o Délégués favorables à l'hypothèse 1:0;
- o 31 voix exprimées sur 36 votants possibles (et 33 présents).

La construction du budget se fera donc sur l'hypothèse 3 de hausse de fiscalité (hausse de 20% des taux de taxe d'habitation et de taxe de foncier non bâti et passage de 1 à 2% du taux de foncier bâti ainsi qu'une hausse à 25,95% du taux de CFE).

En l'absence d'autre question diverse et en l'absence de demande d'intervention de la salle, la séance ordinaire du conseil communautaire est close en la forme accoutumée par le Président en exercice à minuit trente

Le Président invite ensuite les élus au verre de l'amitié offert par la commune d'accueil.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, A La Réole, le 18 mars 2016,

Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde

